

## **CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 23 avril 2018*

**L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois avril à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Michel NORE, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, BRUN Hervé.

Excusé : Clément CORSI

Excusés ayant donné pouvoir : Adeline CORSI a donné pouvoir à Marina SCACHE et Patrick CHALARD a donné pouvoir à Sylvie ANDANSON.

Mr Christophe LE FLOCH a été élu secrétaire.

Suite au point sur les délégations, Pierre LYAN et Christophe LEFLOCH quittent la séance durant environ une heure afin d'intervenir avec les services de la gendarmerie dans le règlement d'un conflit de voisinage.

---

### **I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2018 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du 19 mars 2018.

### **II – DELEGATIONS :**

- SIAD : Prochain comité syndical le samedi 28 avril pour l'élection du nouveau conseil d'administration. Deux réunions sont également programmées pour discuter de la dissolution du SIAD et ses conséquences (reprise du personnel, finances...), mercredi 25 avril à Aigueperse à l'invitation de Mr CHAPUT entre élus de l'ancienne CCNL et vendredi 27 avril entre élus de RLV et élus de l'ancienne CCNL.
- SIAEP : lors du dernier comité syndical, vote du budget et point sur le conflit avec ALTEAU. Concernant les travaux en cours, ceux du carrefour de la Croix-Blanche prévus en 2016 sont bloqués au niveau du Conseil Départemental. Quant aux travaux à programmer pour 2019, Christophe LEFLOCH prépare le dossier + les plans correspondants présentant l'aménagement du centre bourg pour transmission au syndicat avant le 30/4.

Pour info : Mr Jean MICHEL a été révoqué de son poste de président directeur général de la SEMERAP le 19 avril par le conseil d'administration qui a élu un nouveau bureau présidé par Maurice DESCHAMPS.

>Reprenant l'importance des sujets traités dans les syndicats, Pierre LYAN rappelle à nouveau le rôle essentiel des délégués dans les différents organismes où ils siègent.

### **II – AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :**

#### **▪ POLE ENFANCE**

##### **- Devis retenus :**

Au vu des différents devis pour l'aménagement du plateau école sollicités auprès de plusieurs entreprises pour les lots «Electricité», «Plâtrerie

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 23/04/2018*

peinture», «Plomberie» «Maçonnerie», «Serrurerie» et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (sauf pour le lot « serrurerie » : 1 voix pour entreprise S3P) :

➤ **ACCEPTÉ** les propositions de travaux suivantes :

- Lot «Electricité» : l'entreprise **Concept Energie Etude** Devis pour un devis d'un montant H.T. de : 10 847.32 €
- Lot «Plâtrerie Peinture» : l'entreprise **Vendange** pour un devis d'un montant H.T. de : 19 446.15 €
- Lot «Plomberie» : l'entreprise **Machado** pour un devis d'un montant H.T. de : 3 801.51 €
- Lot «Maçonnerie» : l'entreprise **Fijean** pour un devis d'un montant H.T. de : 1 085.00 €
- Lot «Serrurerie» : l'entreprise **Bourdouleix** pour un devis d'un montant H.T. de : 10 850.00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter les devis correspondants.

**- Déclaration de travaux pour le plateau école :**

Le projet d'aménagement du plateau école nécessite de déposer une déclaration de travaux qui sera instruite par les services de l'ADIT et une demande d'autorisation de travaux examinée en commission de sécurité et d'accessibilité.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à faire ces deux demandes au nom de la Commune de Thuret.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE** le Maire à faire une déclaration de travaux et une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement du plateau école au nom de la Commune de Thuret.

**▪ AMENAGEMENT DES VILLAGES**

- **Aliénation d'une petite parcelle communale** : dans le cadre de la vente d'un terrain constructible sur Chassenet (Lot B issu de la division de la parcelle YC 71), les futurs propriétaires sont intéressés pour acheter la petite parcelle communale attenante cadastrée YC 88 d'une surface de 136 m<sup>2</sup>.

Au vue du plan cadastral et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** de vendre à Mr et Mme CHOLLAT la parcelle YC88 appartenant au domaine privé de la commune pour un montant de : 2 000€
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente au nom de la Commune de Thuret.

- **Fleurissement** : très apprécié par la population avec de nouveaux projets : création d'un massif à Chassenet avec une structure en bois et plantation de bulbes dans la montée de la Croix blanche. Concernant le label terre saine, 3 panneaux pour Thuret et 1 pour Chassenet sont commandés pour compléter le panneau d'entrée des villages sur les routes principales.

▪ **AMENAGEMENT HORS BOURG** : le devis de réfection des chemins de l'entreprise IRMANN est accepté, les travaux débuteront dès que la météo le permettra. Les travaux de taille des haies ont été réalisés.

**▪ ASSAINISSEMENT**

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 23/04/2018

- Les travaux de la station d'assainissement de Chassenet avancent avec la réalisation des lits d'infiltration et l'aménagement intérieur du local technique.

- **Station d'épuration de Thuret** : Pierre LYAN rappelle la problématique de la station d'épuration de Thuret qui, bien que remplissant tout à fait son rôle (*le dernier rapport du SATESE, reçu en mairie le 28 mars 2018, donne un rendement sur le DBO5 pour le mois de novembre 2017 de 93,5%, pour une norme à 60%. Avec un rappel des taux des années précédentes, 93,9% pour 2016, 97,5% pour 2015, 99% pour 2014, 94,8% pour 2013. La charge organique est constamment très proche des 50 % de la charge organique théoriquement attendue.*) dépasse la norme autorisée en équivalent/habitant avec pour conséquence une interdiction de la Police de l'Eau depuis 2015 de toute nouvelle construction dans le bourg de Thuret.

Il rappelle aussi que la station d'épuration de Chassenet mise en service en 2002 est en fin de refonte totale pour un coût HT d'environ 480 k€ suite à de graves dysfonctionnements ayant entraîné une incapacité totale de fonctionner.

Afin de lever cette interdiction et conformément aux conseils des services de la Police de l'Eau et du bureau d'étude d'Egis Eau qui a réalisé le diagnostic assainissement de Thuret, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre l'engagement de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration du traitement des eaux usées sur différents points identifiés dans le diagnostic. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE**, sous réserve d'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, de réaliser les travaux d'assainissement sur le bourg de THURET selon l'échéancier suivant :

POINTS IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC	ECHEANCIER
Remise en état de quelques regards dans lesquels des racines s'infiltrent. Coût prévisionnel 6 k€.	1 – avant fin 2018
Supprimer les entrées d'eau parasite le long du ruisseau Le Merdanson (tronçons repérés drainants entre les regards 7 et 12, avant la traversée du ruisseau (R12-R14), et probablement entre R7 et R1 à vérifier par passage caméra sur 130 ml). Coût prévisionnel 20 k€.	2 – 2019
Mise en séparatif de la rue de la Croix Blanche sur 510 ml (RD210 du stade au bourg). Le réseau unitaire de cette rue en descente collecte toutes les eaux d'écoulement de la rue et draine aussi deux bassins versants. Coût prévisionnel 200 k€ dans le cadre d'un programme commun d'amélioration de l'assainissement eaux usées – eaux pluviales Conseil Départemental – Mairie.	3 – 2020
Branchement de quatre à sept riverains rue des Versannes (création d'un réseau d'eaux usées sur 160 ml raccordé au regard 7 et réutilisation du réseau unitaire existant se jetant dans le fossé comme réseau pluvial). Coût prévisionnel 65 k€.	4 – dès que autorisation
Création d'une conduite EU à partir de la rue de Chatraveix et jusqu'à la station sur 330 ml, remplaçant une conduite en 200 incohérente car succédant à une 400 venant de la rue du Château qui collecte toute l'eau de ruissellement. Coût prévisionnel 66 k€.	

**COMMUNE DE THURET**  
**(Puy-de-Dôme)**

Séance du 23/04/2018

- **DEMANDE** à la Police de l'Eau la levée de l'interdiction de construire qui impacte fortement le bourg et le développement de la commune (qui se veut très mesuré).

▪ **PERSONNEL COMMUNAL**

- **Réunion sur le RIFSEEP** : une réunion d'information et d'échange sur le RIFSEEP a été organisée le 27 mars avec l'ensemble du personnel. La proposition du nouveau régime indemnitaire présentée au conseil du 19 mars a été appréciée par les agents. Soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 avril, elle sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 28 mai pour adoption.
- **Adhésion au CNAS pour les retraités** : le CNAS, organisme social pour le personnel communal auquel adhère la Commune de Thuret, propose également ses actions auprès des retraités.  
5 retraités de Thuret sont actuellement bénéficiaires mais peu profitent des services du CNAS (2017, pas de demande, 2016, 2 demandes, 2015 et 2014, 1 seule demande)  
Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
  - **DECIDE**, à partir de l'année 2019, de ne plus adhérer au CNAS pour les retraités en se donnant la possibilité, via le CCAS, de répondre à d'éventuelles demandes d'aide ou participation.
- **Création de deux postes en CDD suite aux CAE** : les deux postes d'adjoints d'animation en contrats aidés intervenant à l'ALSH de Thuret sont terminés l'un (celui de Cécile GAUTHIER) au 31 mars 2018 et l'autre (celui de Karine DUPRE) au 30 avril 2018.  
Afin de pouvoir assurer le service jusqu'à la fin de l'année scolaire, le 6 juillet 2018 pour le poste de Cécile et jusqu'à la fin de l'ALSH extrascolaire de Thuret, le 8 août 2018 pour le poste de Karine, et conformément à sa décision en date du 5 octobre organisant le service animation pour l'année scolaire 2017/2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
  - **DECIDE** la création de deux postes d'adjoints d'animation à 20 heures par semaine annualisés l'un du 1<sup>er</sup> avril au 6 juillet 2018 et le second du 1<sup>er</sup> mai (ou dans les premiers jours de mai à la reprise du congé maternité de Mme DUPRE) au 8 août 2018.

▪ **ACTIONS CULTURELLES :**

- Présentation du flyer d'information sur la bibliothèque qui sera distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres.
- Lettre d'info à réaliser sur les travaux de la station d'épuration de Chassenet.

- **ACTION SOCIALE** : le CCAS s'est réuni le 10 avril pour approuver le compte administratif 2017 et voter le budget 2018. Très peu de membres du CCAS étaient présents.  
En projet, un fascicule avec des photos des différentes réalisations et événements sur Thuret pour permettre d'informer et de présenter aux personnes âgées qui ne sortent plus ou qui sont en maison de retraite ce qui se passe sur la commune.

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 23/04/2018*

**III – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'OPERATION COCON 2** : les différents éléments du diagnostic envoyés par les services du conseil départemental ont été transmis à l'ensemble du conseil et seront présentés lors d'une réunion à Clermont-Ferrand le 26 avril. Lors de sa prochaine séance, le conseil municipal devra délibérer pour autoriser les travaux d'isolation dans le cadre de groupement de commandes.

**IV – ACCEPTATION CHEQUE TRESOR PUBLIC** : compte-tenu d'un dégrèvement sur la taxe foncière 2017, le trésor public a émis un chèque de remboursement de 72 € pour le compte de la Commune de Thuret.

Ce chèque, pour être encaissé, doit être accepté par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** le chèque de **72 €** émis par le Trésor Public.

**V – QUESTIONS DIVERSES :**

- Devis en attente pour un nouveau tracteur tondeuse autoporté.
- 8 mai : Vincent Bouchet remplacera Pierre LYAN pour la cérémonie, Adeline CORSI et Marina SCACHE se chargeront d'organiser le vin d'honneur et de commander la gerbe.
- Dates des prochains conseils municipaux : 28 mai et 25 juin.